

CRA DE NEUF ?

La Cimade

Nouvelles de la Rétention Outre-mer

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2012

EDITO

Hier j'ai bien dormi... ! Avant de me coucher, je venais de lire que les retenus de Guadeloupe bénéficiaient désormais d'un dispositif d'assistance à la demande d'asile perfectionné et ultra rapide, mis en place pour leur éviter d'être embarquer trop rapidement, qu'ils puissent préparer confortablement leur départ, dire au revoir à leur famille et peut être même avoir le temps de voir un juge ! Alors je me suis endormi en souriant.

Et puis, voilà que quelques heures plus tard j'apprends que ça bouge à Mayotte ! Et dans le bon sens : apparemment Mamoudzou voyait défiler tellement d'enfants ces derniers mois qu'il a été décidé de transformer complètement le CRA. Il est appelé à devenir un grand centre avec une partie principale "accueil et restauration" des familles après leur dur voyage jusque là... un parc d'attraction pour les plus jeunes, et un centre d'accouchement moderne avec un personnel bienveillant et efficace pour aider les mamans à mettre au monde leur petit dernier... Enfin, cerise sur le gâteau, un système de navettes gratuites entre Mayotte et les autres îles comoriennes afin de faciliter les déplacements dans les meilleures conditions... Whouaou ! Que des belles choses ! Et puis, je me suis réveillé...

LA DÉFINITION

L'habilitation des CRA à recevoir des familles : L'arrêté du 28 janvier 2011 pris en application de l'article R. 553-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile fixe la liste des centres de rétention administrative. Parmi les 12 sites habilités à accueillir des familles, aucun n'est situé en Outremer.

Pourtant, la présence de familles avec enfants dans des CRA ultramarins a pu être dénoncée à maintes reprises, plus spécifiquement à Mayotte. La France a été cette année condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme pour la rétention de mineurs accompagnés, en ce qu'elle porte atteinte au droit de la défense des enfants et constituait en l'espèce un traitement inhumain et dégradant (CEDH, 19 janvier 2012, Popov, n°39472/07 et 39474/07). Poursuivant sur cette lignée, le tribunal administratif de Mayotte a reconnu quelques semaines plus tard que le placement de mineurs, comme d'adultes, au centre de rétention de Mayotte constituait un traitement inhumain et dégradant (TA Mamoudzou, 20 février 2012, n°1200106, 1200107, 1200108).

SEPT
OCTB
2012

n°7

FOCUS

« Mayotte, un traitement à part »

Mayotte, où le code de l'entrée et du séjour ne s'applique déjà pas, a été exclue du champ de la circulaire du ministère de l'Intérieur publiée le 6 juillet dernier. Cette circulaire vise à limiter l'enfermement des familles dans les centres de rétention, une des promesses de la campagne du candidat François Hollande. Aucun CRA d'outre-mer n'est habilité à recevoir des familles. C'est pourtant à Mayotte, « qu'il y a le plus grand nombre de mineurs reconduits »

(voir lettre inter associative adressée à Mr V. Lurel,

http://www.linfo.re/spip.php?page=imprimer&id_article=372935).

En effet, alors qu'en métropole 340 enfants ont été reconduits en 2011, à Mayotte leur nombre atteint les 5400 ! Cette exclusion de Mayotte du champ de la circulaire est donc extrêmement préoccupante. Une exclusion incompréhensible, si on reprend tous les événements tragiques, relayés par les médias, en rapport avec des modes d'interpellations violents et des conditions d'accueil au CRA de Mamoudzou, jugées inadmissibles (voir éditions précédentes).

Un accueil indigne et inhumain plusieurs fois relevé par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté et le Défenseur des droits. Il y a quelques semaines, une mission sénatoriale, suite à son passage sur l'île, a préconisé entre autre, de revoir le trop restrictif « visa Balladur », en place depuis 1995, qui rend presque impossible toute circulation légale entre Mayotte et les autres îles des Comores.

Une autre préconisation du rapport des sénateurs propose au gouvernement de construire un nouveau centre de rétention administrative intégrant un espace famille. (<http://www.senat.fr/notice-rapport/2011/r11-675-notice.html>).

Peut-on en espérer une fermeture pure et simple? Alain Christnacht, conseiller d'Etat, s'est rendu lui aussi sur place, entre le 28 août et le 3 septembre, pour une mission d'étude sur les règles applicables aux étrangers à Mayotte. En attendant un nouveau rapport, les interpellations massives, au domicile des personnes et dans les rues de Mayotte continuent.

(Voir aussi communiqué du 12 juillet : <http://www.cimade.org/nouvelles/3952-Familles-en-r-tention-la-situation-de-Mayotte-ne-doit-pas-tre-oublie->).

MAYOTTE

CHIFFRES 2011

21 762 reconduites ont été effectuées depuis le CRA dont 5389 enfants (23.25 %)
Durée moyenne de rétention d'environ 20 heures
Libération de près de 3800 personnes dont 600 familles.

DE JANVIER À AVRIL 2012

5910 personnes placées au CRA dont 1106 mineurs
Environ 700 familles (adulte avec enfants) reconduites
Environ 50 familles libérées.

NEWS ULTRAMARINES

- 1 - Une équipe permanente du Défenseur des Droits, s'installe à Mayotte.
- 2 - Lettre du RESF Guyane du 13 juillet 2012 au Garde des sceaux, Mme Christiane Taubira, dénonçant les dysfonctionnements au greffe du tribunal de grande instance de Cayenne concernant les déclarations de nationalité et les certificats de nationalité. Cette formalité administrative se révèle être un véritable parcours du combattant pour plus de 1500 jeunes chaque année en Guyane.
- 3 - 16/08: décès d'un bébé au CRA de Mayotte, une enquête est ouverte pour déterminer les causes exactes de la mort.
- 4 - 27/08: Rejets par ordonnances du Conseil d'Etat, des recours associatifs, contre la circulaire du 6 juillet 2012. Les recours demandaient la suspension de l'application des points relatifs à l'assignation à résidence des familles d'une part, notamment sur le fait que la rétention reste possible pour les familles n'ayant pas respecté l'assignation à résidence, en cas de fuite ou de refus d'embarquer. Et d'autre part, sur la non-application de la circulaire à Mayotte (voir focus).
- 5 - Le gouvernement va demander au Parlement de l'autoriser à modifier par ordonnance « des volets entiers de la législation applicable à Mayotte », notamment celui concernant l'entrée et le séjour des étrangers sur l'île, lieu d'une immigration massive, selon un communiqué diffusé à l'issue du conseil des ministres du 5 septembre.
- 6 - 06/09 : Communiqué interassociatif en Guadeloupe, dénonçant l'expulsion programmée d'un père d'enfant français vers Haïti (<http://www.migrantsoutremer.org/En-Guadeloupe-expulsion-programmee>)

TÉMOIGNAGES

COUP DE GUEULE

Asile au CRA de Guadeloupe

Le 28 août dernier M.F, de nationalité haïtienne est conduit au centre de rétention administrative de Guadeloupe.

Dès son arrivée la police lui dit que s'il ne fait pas une demande d'asile il sera reconduit en Haïti. L'asile n'est évidemment pas obligatoire et relève de la volonté des requérants.

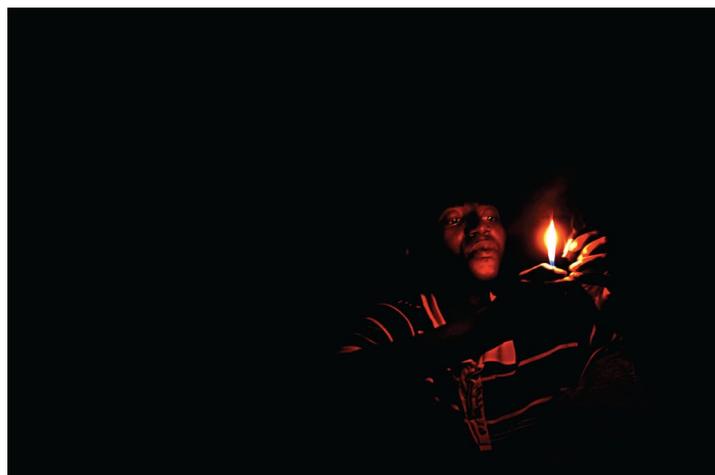
« A mon arrivée on m'a fait signer rapidement des papiers et on m'a donné un formulaire en créole Haïtien. J'ai ensuite été conduit par les agents de la police aux frontières au premier étage dans un bureau où on m'a présenté un formulaire de couleur verte. Les policiers m'ont dit que c'était un formulaire de demande d'asile et que je devais le remplir immédiatement sinon je serais renvoyé vers Haïti le jour même.

Quand je leur ai dit que je ne comprenais pas et que je voulais attendre mon avocat Me C, ils m'ont à nouveau dit de signer sinon je partirais. J'ai eu peur et j'ai rempli le document devant les policiers, même si j'ai du mal à m'exprimer en français. Cela a duré environ quinze minutes.

Ensuite j'ai été conduit dans ma cellule sans qu'il me soit donné de détails. »

Pourquoi autant d'insistance, d'énergie déployée, et pourquoi user ainsi de la menace d'une reconduite pour le persuader de demander l'asile ?

Pourquoi ne pas avoir attendu son avocat ou la Cimade pour l'assister ?



Photos Mayotte Vali- « Dis leur » – Exposition Migrant'scène 2012



photo Vali, juin 2012

MOTS DE LA RETENTION

« LA FRANCE, PAYS DES ROIS DE L'HOMME ».

PAROLES DE RETENUS

« La dame la elle dit qu'il faut faire l'asile sinon je pars tout à l'heure à Haïti, je ne comprends pas, j'ai peur. »

« Pourquoi ils veulent me forcer à faire une demande d'asile ? Je ne suis pas persécutée dans mon pays ! Je suis mariée ici en France depuis 4 ans, pourquoi on ne me libère pas ? Tu ne peux pas leur expliquer toi ? »

« La nuit je n'arrive pas à dormir, il y a les moustiques, la chaleur, et puis je pense, je pense, tout le temps je pense. »

« J'ai seize ans. »

